

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ET LE RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU DU GRAND LYON

Production et distribution d'eau potable

1. Production et distribution d'eau potable

La CCSPL prend connaissance de la signature de l'avenant n°2 relatif à l'intégration de Marcy l'Etoile, à compter du 1^{er} janvier 2018 et de l'activité **du service** de l'eau potable pour la deuxième année complète d'exercice du délégataire « Eau du Grand Lyon ».

Comme pour les années précédentes, la commission prend acte, pour **la performance du service**, de l'appréciation de l'Agence Régionale de la Santé indiquant une bonne qualité bactériologique et le respect des limites physico-chimiques réglementaires pour l'eau distribuée sur la Métropole de Lyon (plus de 300 000 paramètres analysés). Elle entend également le très bon résultat de l'autocontrôle réalisé par l'exploitant.

Pour ce qui est de **l'activité**, la CCSPL souligne la stabilité des volumes produits mais déplore une augmentation des volumes perdus, en raison de fuites et de vols.

La commission constate une légère baisse du rendement annuel du réseau à 84% (-1% par rapport à 2016) et l'augmentation de l'indice de perte linéaire (à 9,9 m3/km/jour, l'objectif se situant à 9 m3/km/jour). La commission suivra avec attention le plan d'action du délégataire consistant à identifier les utilisateurs de l'eau sans abonnement détectés par le système de télérelevé et à régulariser leur situation, à poursuivre l'optimisation de la détection et de la réparation des fuites, et à renouveler le patrimoine de façon ciblée.

Enfin, la CCSPL se dit favorable à la mise en œuvre d'un système d'alerte et d'information des usagers au-delà des fuites de 30 litres par heure. La commission propose que les alertes soient également signalées aux syndicats des copropriétés.

La CCSPL note de nouveau la stabilité du prix de l'eau potable depuis 2015 (à 1,44€ TTC/m3 hors redevances aux organismes publics pour l'eau et à 3,10€TTC/m3 pour l'eau et l'assainissement).

En ce qui concerne le compte-rendu financier du délégataire, la CCSPL soulève que, contrairement à l'année 2016, les recettes du délégataire ont connu une légère baisse, en raison de la diminution des ventes d'eau (-1,5%) ; la commission constate la relative stabilité des charges.

La CCSPL sera particulièrement attentive à l'évolution des comptes de renouvellement, en raison du solde négatif cumulé de -4,3 M €, l'éventuel déficit en fin de contrat étant à la charge du délégataire.

La commission pointe une rentabilité en baisse par rapport à 2016, qui reste dans la norme de la moyenne prévisionnelle, la rentabilité après impôts étant de 3,4%.

Enfin, la CCSPL constate l'absence d'emprunt du délégataire en 2017, les investissements ayant été réalisés au cours des premières années du contrat. La commission souhaite pouvoir disposer des montants consacrés à l'entretien, à l'investissement et au renouvellement, afin de les comparer avec les années antérieures.

Pour ce qui est de la gestion patrimoniale, la commission prend connaissance du taux de renouvellement des canalisations, à 0,56% sur 5 ans et 0,86% sur l'année 2017, la cible en 2020 étant fixée à 0,75%.

La CCSPL se dit satisfaite de l'atteinte des objectifs pour le télé-relevé et du faible taux de refus de l'installation du télé-relevé. La commission convient de l'amélioration du fonctionnement des émetteurs raccordés et de l'évolution de la mise en service du système Téléo de consultation à distance des relevés des compteurs d'eau.

La CCSPL constate la stabilité des prestations auprès des usagers et un taux de satisfaction à hauteur de 88% selon une enquête.

2. Assainissement

La CCSPL prend connaissance des **principaux changements** intervenus au cours de l'année 2017, tels que la révision du règlement d'assainissement collectif et la signature de conventions en matière de transport et traitement des effluents des collectivités extérieures, ou encore d'exploitation de stations. La commission prend en compte les explications sur les évolutions du SMAAVO (Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Aménagement de la Vallée de l'Ozon), dont la Métropole est adhérente, et sur la dénonciation des conventions avec certaines communes, dans l'objectif de renégocier des tarifs homogènes. La CCSPL note la possibilité de report de l'application de la loi NOTRe à l'année 2026, au lieu de 2020, pour le transfert de la compétence assainissement des communes aux intercommunalités.

La commission se félicite des **évolutions des systèmes** liés à l'assainissement dans le cadre de la valorisation et de la maîtrise énergétiques des usines, avec la démarche avancée de certification ISO 50 001 et la valorisation des boues par la méthanisation ; la CCSPL soutient les actions mises en œuvre pour la lutte contre les pollutions.

La commission relève des valeurs de conformité de l'auto - surveillance identiques à ceux de l'année précédente. La CCSPL note les bons résultats en termes de taux de conformité et de performance, à l'exception d'une non-conformité en phosphore à Lissieu.

La CCSPL se félicite de l'évolution très favorable des **primes d'épuration** depuis dix ans, malgré une diminution constatée en 2016 – non-conformité de la station de la Feyssine -, et prend connaissance de la baisse prévue à l'avenir, à hauteur de 25%, en raison de la loi de finances pour 2018 et du XIème programme des agences de l'Eau (2019 – 2024).

En ce qui concerne la gestion patrimoniale la commission restera attentive, dans les prochaines années, au taux de renouvellement du réseau, qui a baissé depuis 2016 et qui reste, avec un taux de 0,28%, inférieur à la moyenne nationale. La CCSPL suivra les projets d'amélioration avec le suivi d'une programmation pluriannuelle, comportant des travaux sur les systèmes et des études pour la refonte des usines.

La commission entend le bilan à fin 2017 des contrôles du **parc d'assainissement non collectif**, réalisés à 99% (4 596 contrôles sur 4 630 installations en service).

La commission souligne les très bons **résultats financiers**, avec un compte de résultats en légère hausse, une forte augmentation des investissements - +16% par rapport à 2016 - et une épargne nette supérieure à 7 millions d'euros. La CCSPL constate une nouvelle fois que le niveau de la redevance d'assainissement demeure l'une des moins élevées du territoire national à 1,3141€/m³, malgré une légère augmentation.

La CCSPL demande la communication d'informations plus détaillées sur les **coûts d'exploitation** des stations de traitement des eaux usées en distinguant si possible la gestion en régie de celle des contrats.

La CCSPL est informée que la Métropole de Lyon est impliquée dans le **cofinancement de programmes de développement**, en lien avec l'ONU tels que la Coopération décentralisée avec une région de Madagascar – programme Eaurizon- et le cofinancement d'une vingtaine de projets grâce aux Fonds Eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse et le délégataire Eau du Grand Lyon. Elle note que le suivi financier des investissements après réalisation des travaux ne s'impute pas sur le budget.